

Béni Messous.....18 MARS 2026

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire POUR
L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES N°02/2026**

Conformément aux dispositions de l'article 65 et 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Le Président de l'APC de Béni Messous informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°02/2026 relatif aux :

Travaux De Parachèvement et de Rénovation Du Réseau De L'alimentation En Eau Potable :

Lot 01 : Travaux De Parachèvement Du Réseau De L'alimentation En Eau Potable – Quartier Ghemidri – Beni Messous

Lot 02 : Rénovation Du Réseau De L'alimentation En Eau Potable Quartier Ain Frane

Lot 03 : Rénovation Du Réseau De L'alimentation En Eau Potable Lotissement Aissat Idir

Lot 04 : Rénovation Du Réseau De L'alimentation En Eau Potable Lotissement Sidi Saadi

parus dans les journaux suivants :

2026/02/26 بتاريخ	(بالعربية)	الصحيفة
2026/02/26 بتاريخ	(بالفرنسية)	E-BOURSE

Et suivant l'étude et l'analyse des offres, conformément aux clauses du cahier des charges, le marché est attribué comme suit :

Projet	Entreprise	Montant de l'offre / DA	Montant corrigé / DA	Note Technique	Délai	NIF	OBS
Lot 01 : Travaux de Parachèvement du Réseau De L'alimentation En Eau Potable – Quartier Ghemidri – Beni Messous	ETB THB AMMAMOU ABDELAZIZ	6 330 800.00	6 330 800.00	32.66	90 يوما	18142350012810304 200	offres moins disant
Lot 02 : Rénovation Du Réseau De L'alimentation	ETPH FENNACHE	12 736 570.00	12 736 570.00	47	03 أشهر	186432800025164	offres moins disant

En Eau Potable Quartier Ain Frane							
Lot 03 : Rénovation Du Réseau De L'alimentation En Eau Potable Lotissement Aissat Idir	ARABA YAZID	14 191 226.00	14 191 226.00	43.66	04 أشهر	174421201268147	offres moins disant
Lot 04 : Rénovation Du Réseau De L'alimentation En Eau Potable Lotissement Sidi Saadi	BOUCIF IBRAHIM	6 532 386.00	6 041 749.00	45	06 أشهر	170165300330129	offres moins disant après l'attributio des lots précédant

Tous les soumissionnaires s'opposant à ce choix, peuvent présenter leurs recours à la Commission Communale des Marchés dans un délai de 10 jours, à partir de la date de parution de cet avis, les soumissionnaires intéressés sont invités dans les trois (03) jours à partir de la parution de cet avis au Bureau des Marché de la Commune de Beni Messous à prendre connaissance des résultats détaillées de l'évaluation de leurs offres, conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

LE PRESIDENT DE L'APC DE BENI MESSOUS